

1 Agenda

Les sujets de la semaine

Deux législatives et une cantonale partielles, trois candidats DL investis par l'opposition.

**Deuxième tour
dimanche 22 octobre**

Législatives partielles

■ Dans la circonscription de Fécamp en Seine-Maritime, suite à la démission de Frédérique Bredin de son mandat de député, **Daniel Fidelin** affrontera au deuxième tour le candidat de la gauche, Patrick Jeanne, avec une réelle chance de l'emporter.

■ Dans la circonscription de Belfort, faisant suite à la démission du suppléant de Jean-Pierre Chevènement, **Michel Zumkeller**, président de la fédération départementale de DL, affrontera au deuxième tour l'ancien ministre de l'intérieur.

Cantonale partielle

Jean-Michel Seux, maire-adjoint DL de Vincennes, Val de Marne, devrait sans surprise l'emporter au deuxième tour de l'élection cantonale partielle, dimanche prochain.

Conventions de l'Alternance

7 novembre 2000

Après **La sécurité et Les freins à l'emploi**, les parlementaires de l'opposition se réuniront autour du thème des **retraites**, dans le cadre des "Ateliers de l'Alternance", le 7 novembre prochain au Sénat.

A noter sur votre agenda

Mercredi 22 novembre
Grande soirée parisienne avec Alain Madelin.

Une vraie régionalisation

"Vouloir une vraie régionalisation donnant vie au principe de libre administration des collectivités locales inscrit dans la Constitution suppose une pleine dévolution de blocs de compétence dans un certain nombre de domaines comme l'urbanisme, le logement, l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture, l'Education, la sécurité, les transports, la santé, le tourisme, l'agriculture, les infrastructures... Cette dévolution doit s'accompagner de ressources fiscales propres et d'un pouvoir normatif délégué. A la loi de déterminer les règles essentielles et les principes fondamentaux applicables à tous et en tout point du territoire. Aux acteurs de la vie économique et sociale, aux partenaires sociaux et aux pouvoirs locaux, de définir, dans ce cadre des lois générales, leurs propres règles du jeu en fonction des réalités locales, économiques ou professionnelles. Si l'on ne fixe bien les principes que d'en haut, on ne règle bien les choses que d'en bas.

Une telle mutation de la démocratie française vers une large redistribution des pouvoirs et une plus grande confiance dans la liberté et la responsabilité heurte de plein fouet tous ceux qui, par conviction ou par intérêt, restent attachés à une conception jacobine et dirigiste de l'Etat et de la loi. Ils brandissent l'étendard de la République et de l'unité de la France. Il s'agit là de mots trompeurs et de combats d'arrière garde. La diversité française est rebelle à l'uniforme, et l'unité de la France s'est construite dans la diversité; aujourd'hui on peut être à la fois breton, Français, européens et citoyen du monde. La vraie tradition républicaine, celle de ses pères fondateurs républicains-libéraux, Gambetta, Jules Ferry, Waldeck Rousseau, est une école de vertu et de principes. C'est aussi une tradition de confiance dans la liberté et dans la responsabilité".

Alain Madelin

Intervention télévisée de Lionel Jospin

"Monsieur Jospin s'est montré très disert pour parler de l'état de santé de la famille socialiste, de Laurent, de Dominique, de Martine, et des autres. Il a montré beaucoup moins de facilité pour parler de ce qui intéresse la vie quotidienne des Français. Malgré tous ses efforts, il ne les aura pas convaincus que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes: ni sur la baisse des impôts, ni sur le pouvoir d'achat, ni sur les retards mis à traiter le problème des retraites, ni sur l'impasse dans laquelle se trouve la politique corse, ni sur les péripéties de l'UNEDIC. A vouloir trop rassurer les Français inquiets sur l'avenir, le Premier ministre s'est laissé aller à énoncer de vraies contrevérités électoralistes. Décidément, quoi

qu'il en dise, M. Jospin est de moins en moins Premier ministre et de plus en plus candidat socialiste à l'élection présidentielle". **Claude Goasguen**

Conflit israélo-arabe

Alain Madelin qualifie la réaction de Lionel Jospin aux actes antisémites commis en France ces derniers jours, "un peu lénifiante: dans le conflit du Proche-Orient, le rôle de la France est de maintenir un équilibre sans rien excuser. Il y a une montée en puissance de la haine dans cette région et il ne faut pas se résigner aux actes antisémites perpétrés en France, ni les banaliser, mais les dénoncer très fortement. Le processus d'Oslo a vécu et il sera très long de reconstruire un processus de paix après une telle bouffée de haine. Les Palestiniens ont droit à un Etat, à un

Etat démocratique et pacifique. Je ne serai jamais du côté des Etats qui soufflent la haine et des chefs palestiniens qui jouent avec le feu".

Loi sur l'IVG

Jean-François Mattei ne votera pas la loi sur l'IVG. "L'allongement du délai de dix à douze semaines est une mauvaise réponse à un vrai problème. Plus on repousse l'interruption de grossesse, plus on crée une zone de chevauchement avec le diagnostic prénatal, permettant à la femme de décider d'interrrompre la grossesse en fonction des renseignements qu'elle a obtenus sur l'enfant. Le projet de loi du gouvernement met ainsi en place les éléments d'une sélection des enfants à naître. C'est pourquoi je m'opposerai à ce texte lors du débat à l'Assemblée Nationale".

En mouvement

Les sujets de la semaine

Budget 2001

"Des baisses d'impôts incohérentes dissimulent mal une stratégie budgétaire vacillante et une politique économique au jour le jour. L'assainissement des finances publiques est mis en point mort. Avec la conjoncture actuelle, le déficit devrait être ramené à zéro. Or il se monte encore à 186 milliards de francs pour 2001. L'opacité des comptes publics reste la règle. la réforme de l'Etat est encore la grande oubliée du Plan Fabius et la sortie de route des dépenses, avec une progression de 2% en volume, et non de 0,3% comme l'annonce le gouvernement, se poursuit. Quant au plan fiscal, les 50 milliards de F de baisses d'impôts annoncées sont sans rapport avec les 555 milliards de francs payés en plus par les Français depuis trois ans". **François d'Aubert**

Afin de mettre fin au racket fiscal, le groupe Démocratie libérale réclame :

- un impôt sur le revenu simplifié et allégé, inspiré des réformes fiscales lancées en Allemagne et en Grande-Bretagne, avec quatre tranches, un taux marginal ramené à 45% pour ne pas entraver les locomotives de l'économie.
- un taux normal de TVA ramené de 19,6% à 18,6%, comme Lionel Jospin l'avait promis lors de la campagne de 1997.
- un taux réduit de TVA de 5,5% pour l'ensemble du secteur de la restauration, afin de supprimer les distorsions de concurrence entre les différents secteurs de la restauration, et dynamiser un secteur à très fort potentiel de création d'emplois.
- l'augmentation du plafond du quotient familial à 18.000 F par demi part, afin de supprimer les effets négatifs de la politique anti-familles du gouvernement Jospin.
- des mesures simples et efficaces pour favoriser tant les familles que les créateurs d'activité en renforçant les déductions d'impôts."

Martine Aubry: "un départ de convenance".

Alain Madelin ne regrettera pas la ministre de l'Emploi et de la Solidarité. "Mme Aubry est la femme la plus chère de France, puisqu'elle va laisser quelques 100 milliards de francs de dette par an pour payer la facture des 35 heures". Pour **Henri de Raincourt**, "après M. Chevènement, Mme Aubry a préféré se mettre à l'abri avant qu'il ne fasse trop mauvais temps pour le gouvernement Jospin. Entre le service de la France et sa carrière personnelle, elle a choisi. Curieuse conception en vérité du courage en politique et du sens de l'Etat que celle d'un ministre d'habitude si prompt à

donner des leçons. Le dossier des retraites, les conséquences financières des 35 heures et des emplois jeunes. Qui paiera l'addition? certainement pas Mme Aubry".

Le rapport Mauroy

Jean-Pierre Raffarin, président de l'Association des Régions de France et sénateur DL de la Vienne, a déclaré que "le rapport Mauroy sur la décentralisation est celui de la République d'en haut alors qu'il aurait du être celui de la République d'en bas. Le rapport est tristounet et sans audace. Les généralités sont nombreuses, les innovations rares et les calendriers imprécis. Le principal reproche que l'on peu faire à ce rapport c'est

qu'il propose une régionalisation des dépenses et non pas une régionalisation des initiatives. Les régions sont bonnes à payer les murs des universités, des hôpitaux et des logements sans avoir de responsabilité quant au sens de l'usage de ses investissements. On voit réapparaître les vieilles lunes sur l'aménagement du territoire: réseaux des villes, grandes régions et proportionnelle départementale".

Baisse de la TVA dans la restauration

André Daguin, candidat DL à la mairie de Auch, dans le Gers, et représentant des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, se bat sans relâche, pour une baisse de la TVA dans le secteur

de la restauration à 5.5%. "En France, la restauration traditionnelle qui organise la vraie mise en scène des produits agricoles est soumise à une TVA à 19,6%. Mais elle est en concurrence directe avec les autres types de restauration (collective, industrielle, rapide, vente à emporter...) qui ont une TVA à 5,5%. Ce n'est pas normal.. Notre métier est en train de disparaître: 3000 dépôts de bilan par an depuis huit ans. Nous voulons que la préminence de la gastronomie française puisse continuer d'être une réalité. Sans les professionnels de la restauration alliés aux professionnels de l'agriculture, on risque un jour de manger partout un bout de boeuf entre deux bouts de pain".

EN BREF... EN BREF...

... **Claude Goasguen** critique le choix de Marylise Lebranchu au ministère de la Justice : "M. Jospin a fait le choix de la fidélité partisane au lieu de nommer un technicien de droit. A l'heure où les affaires inquiètent l'opinion, et où l'indépendance de la Justice sont au cœur du débat, on aurait pu penser que le Premier ministre choisirait un technicien du droit susceptible de rendre la confiance et d'apaiser les inquiétudes de l'opinion" ... **Yves Nicolin**, député DL de la Loire, a déposé une proposition de loi tendant à renforcer la répression des atteintes au respect dû aux morts, après la profanation de 236 tombes dans un cimetière de Roanne (Loire) le mois dernier. M. Nicolin propose de "porter de un à trois ans d'emprisonnement et de 100.000 F à 300.000 F d'amende la peine maximum encourue pour toute violation, profanation, par quelque moyen que ce soit, de tombeaux ou de monuments édifiés à la mémoire des morts, ainsi que toute atteinte à l'intégrité du cadavre" ...